

Le 4 avril 2014

## Communiqué de Presse

# MG France gagne au Conseil d'État contre les médecins

---

En réponse au communiqué de MG France suite à la décision du Conseil d'État de rejeter un recours de la CARMF et des associations de retraités, la CARMF rappelle que:

- Les représentants MG France au conseil d'administration ont voté contre le décret réformant l'ASV.
- Ce recours n'était pas une décision du Président, mais du Conseil d'Administration, pour soutenir celui déposé par les associations de retraités. Le décret faisait une discrimination entre retraités, alors que la CARMF les considère comme tous égaux et ayant les mêmes droits une fois qu'ils ont liquidé. Le gouvernement et les syndicats qui ont mis 6 ans pour sortir un décret (loi fin 2005, décret fin 2011) on fait payer ce retard à ceux qui ont liquidé leur retraite entre 2006 et 2012 et qui n'y sont pour rien.
- En Conseil d'Administration le Président a toujours dit que les chances étaient maigres, mais que c'était une question de principe : on ne peut accepter une baisse des points avec effet rétroactif et une discrimination entre retraités, ce dont se réjouit MG France.

---

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 77 000 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2,22 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 2,05 milliards d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.

*Contact presse :*  
*Service communication - Grégoire Marleix*  
*Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23*  
*E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)*